L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 75 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLES-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 28 DECEMBRE.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

1ER CONSEIL DE GUERRE SIÉGEANT AU GRAND TRIANON.

Présidence de M. le duc d'Aumale.

Audience du 26 novembre.

La séance est ouverte à midi et demi.

Le premier témoin entendu est M. le colonel Humbert.

Le 3 octobre, on a consulté le témoin sur les usages des capitulations. Le témoin a fourni les renseignements demandés, et même quelques ouvrages historiques, entre autres l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

M. le colonel Hoff a été chargé de surveiller la fabrication de la poudre. Entre le 15 et le 25 septembre, il reçut l'ordre de cesser entièrement cette fabrication. Jusque-là, la fabrication avait toujours été en progression croissante. Il restait encore, au moment de l'ordre d'interruption, de quoi faire environ 2 millions de cartouches.

Voilà est la un fragment de la déposition du général Soleille relatif à cet ordre. Le 30 septembre, dit cette déposition, la continuation de la fabrication des cartouches était inutile, parce qu'à cette date on avait 8 millions de cartouches prêtes, et mises à la disposition de la place.

Le colonel Hoff rappelé, ne peut ni confirmer ni infirmer ce détail.

M. Peancollier, chef de bataillon du génie, a eu, vers la fin de septembre, une entrevue avec le général Frossard. Le général était désespéré, et me dit que il allait être forcé de perdre la Lorraine, mais qu'on aurait la ligne de la Sarre. Plus tard, le témoin a appris vaguement que si le plan en cours d'exécution réussissait, l'armée de Metz devait se porter vers une place du Nord, y recevoir le prince impérial, et tenter de le ramener en France.

M. le maréchal Canrobert.—Le 7 octobre, en revenant du combat de Ladon-champ, j'ai trouvé la circulaire du maréchal Bazaine me demandant un rapport sur la situation de l'armée. J'étais convaincu que l'armée était toujours prête à vendre chèrement sa vie; comme tous mes camarades, les chefs de corps d'armée, moi compris, ont été d'avis que si la convention (non pas la capitulation, ce mot n'était pas encore prononcé), ne sauvegardait gas complètement notre honneur, il fallait non pas tenter un effort suprême, cela n'est en aucune chance, mais combattre quand même et vendre notre vie le plus cher possible.

Le maréchal Bazaine n'avait qu'à commander, nous étions prêts à obéir. Mais il fut expressément entendu que nous ne pouvions accepter qu'une convention (souligner bien ce mot!) complètement honorable.

Quand le général Boyer revint, on nous réunit pour l'entendre; il nous raconta que la France était livrée à une anarchie effroyable, que le gouvernement de la défense nationale était en querelle, que Gambetta avait dû fuir en ballon, que le drapeau rouge flottait à Lyon et à Marseille, que l'Ouest était en feu, qu'enfin notre pauvre pays agonisait. La dessus on tint conseil, et en présence de ces faits, en présence de ce qu'avait dit M. de Bismarck, à la majorité de six voix on se décida à aller au seul médecin qui parût alors possible pour cette France mourante: ce médecin, tout le monde crut de bonne foi que c'était S. M. l'Impératrice. Il y eut, parbleu! des avis différents.

Mais, au fond, tout le monde se sentait pris dans une souricière, et ceux qui étaient qu'il fallait essayer de sortir quand même, savaient très bien que c'était impossible. Pour me résumer, à cette époque, le 10 octobre, on pouvait encore, non pas lutter, mais vendre chèrement sa vie. Après le 10, après les pluies qui commencent sans discontinuer, détrempant le Mertain, c'est été folie, c'est été mener non des soldats à la bataille, mais des moutons à la boucherie.

Sur une question de M. le duc d'Aumale, M. le maréchal Canrobert dit que le maréchal Bazaine ne l'avait pas initié à la mission du général Bourbaki, non plus qu'à celle prétendue du sieur Régnier. Quand à celle du général Boyer, il avait, comme tout le monde, qu'un officier l'avait proposer à M. de Bismarck une convention honorable, au nom de l'armée. Mais quant aux détails, il les ignorait.

Aucune communication des instructions remises au général Boyer ne lui a été faite. Il est néanmoins certain que M. le maréchal Bazaine a stipulé dans cette convention l'honneur des armes.

D.—M. le général Boyer, à son retour, vous a bien indiqué les trois pointe exigées par M. de Bismarck: manifestation en faveur de l'Impératrice, proclamation au peuple français, etc., etc.

R.—Parfaitement, mais nous n'avions pas à protester ou à manifester, c'était un fait; nos drapeaux étaient surmontés des aigles, on continuait à rendre la justice au nom de l'empereur; c'était toujours pour nous le gouvernement.

Seulement qu'on ne voie pas dans ces paroles un parti pris; ce que nous croyions faire en acceptant ces négociations avec M. de Bismarck, c'était sauver notre pays. En ce moment, nous nous serions accrochés à n'importe quel gouvernement pour chasser l'étranger de notre sol.

Mais les nouvelles apportées par M. le général Boyer ne nous donnaient aucune espérance de ce côté, puisqu'elles nous représentaient la France livrée à l'anarchie, désorganisée, à feu et à sang, partagée entre ceux qui imploraient la paix et ceux qui les opprimaient de leur tyrannie démagogique.

Le témoin, après avoir rendu hommage au général Changarnier, répète de nouveau, répondant à une question de M. le général Pourcet, qu'il n'a jamais été question que d'une *convention*, non même d'une capitulation honorable. Nous étions, dit-il, nous étions prêts à obéir à l'Assemblée qui serait élue par la nation réunie dans ses comices. Nous n'étions pas des prétoriens. Nous étions des soldats.

Le maréchal Bazaine prend la parole: il déclare qu'il n'a jamais rien caché aux chefs de corps, qu'il leur a caché l'affaire Régnier, c'est que c'était une affaire de lui en dehors, irrégulière et dont il avait prit la responsabilité.

Le maréchal Lebœuf dépose des mêmes faits. On pose ensuite, dit le témoin, la question de savoir si on devait renvoyer le général Boyer pour poursuivre les négociations.

Je n'avais aucune confiance, je le dis et je déclarai que, pour mon compte, le moment de recourir aux armes était arrivé. Mon avis ne prévalut pas. Fut traité de glorieuse folie, et le général Boyer repartit.

Il fut bien entendu entre nous que l'armée, une fois sortie de Metz avec les honneurs de la guerre, se trouvait à la disposition du pays, représenté par une Assemblée choisie par lui.

Le général Lachasseraint est ensuite entendu.

M. le général Frossard est appelé.

En ce qui le concerne, il a cru devoir répondre à la circulaire du maréchal que le meilleur parti à prendre était d'arriver sans retard à une convention préliminaire d'un armistice permettant à l'armée de se retirer dans une place du Nord, si d'y attendre, dans la neutralité, l'élection d'une Assemblée nationale. Le général fit valoir cette opinion dans le conseil; il était bien entendu qu'au cas d'insuccès dans cette négociation tout le monde était prêt à faire son devoir.

Le témoin raconte, comme les précédents, la mission du général Boyer, son retour à Metz, et dans quelles perplexités les nouvelles inouïes apportées par ce général avaient jeté les chefs de l'armée de Metz. Il fut décidé que nous n'y prendrions de manifestation à faire en faveur de la régence, par la raison que nous n'avions pas cessé d'être l'armée impériale. Nous n'eussions cessé de l'être que si une Assemblée nommée par le pays eût déclaré la déchéance de l'empire.

M. le général Frossard, après en avoir demandé l'autorisation au conseil, lit la lettre par lui adressée à l'impératrice et que porta le général Boyer. Cette lettre pressait l'impératrice de conclure la paix si les conditions n'en étaient pas tout à fait inacceptables.

Voici cette lettre:

"Camp de Montigny, 18 oct. 1870.

"Votre Majesté sait déjà, et le général Boyer le lui redira, que le roi de Prusse ne veut entrer en négociations pour la paix qu'avec le gouvernement impérial représenté par la régence et s'appuyant sur son armée de Metz.

"Pour cela, il faut que cette armée sortie du blocus par une convention militaire lui laissant sa constitution entière, son armement, sa puissance d'action et sa liberté de mouvements, sous condition seulement de ne plus prendre part à la lutte. Elle n'aviraît plus que pour défendre l'ordre social si menacé au milieu des désordres auxquels notre pauvre pays est en proie.

"Votre Majesté sait aussi que M. de Bismarck demande que le gouvernement de la régence se manifeste par un acte qui donne foi en lui, et qu'il se montre disposé et prêt à traiter de la paix; notre gouvernement en outre que les bases principales de ce traité de paix soient admises par le gouvernement de la régence avant que l'armée impériale quitte Metz, et c'est là la première de ces conditions.

"Je ne sais pas s'il persistera à l'exiger, mais que Votre Majesté me permette de le lui dire: il importe qu'elle veuille bien, le gouvernement prussien. Je ne sais pas quelles sont les chefs ne notre armée, que Votre Majesté fera bien d'y adhérer pour sauver le pays que la prolongation de l'état actuel des choses accélérerait.

"Général FROSSARD."

Un mois après, dit le témoin avec émotion, étant en captivité, j'ai reçu une réponse de l'impératrice. Sa Majesté me disait qu'elle avait fait tous les efforts possibles, mais qu'elle avait dû s'arrêter où elle s'était trouvée contrainte.

Le témoin cite ici le passage historique de la capitulation de Gravelotte, lequel, dit-il, était pendant à toutes les maisons. L'armée de Metz avec son armes et bagages, sans cette seule condition de ne pas servir pendant un an à la frontière.

En effet, elle fut envoyée en Vendée et y rendit d'autres services. A Metz, nous rappelant ce souvenir, nous espérions le même sort: nous espérions, comme les Mayençais, pouvoir sortir avec nos armes et se faire quitter pour aller en France défendre l'ordre partout où il serait menacé, ne pouvant plus défendre la frontière.

M. le duc d'Aumale fait remarquer que Mayence n'a capitulé qu'après un long et glorieux siége, et qu'en cette l'armée de Metz ne n'était pas, comme celle de Metz, le seul appui qui restât à la France.

M. le général Frossard, comme les précédents témoins, dit que, dans le conseil qu'il a pu être question de la mission du général Bourbaki. Il nous avait appris Plusieurs de cette mission, dit le témoin, sans pouvoir pas en fixer d'un tenter une nouvelle.

Quant à une capitulation proprement dite, de l'armée et de la place, le mot n'a pas été prononcé, et il n'en a été question que postérieurement au 24 octobre.

Le témoin ajoute qu'il a pu être amené ailleurs, à la même époque, en France, et une également d'une convention de préliminaires de paix, le témoin n'a jamais rien eu.

En terminant, le témoin désire donner quelques explications sur le rapport à la Gambetta. Cette lettre, le chef, a été écrite par M. le général Frossard, il y avait cette phrase: "Que les officiers qui ont élevé le plus de plaintes, qui se sont le plus élevés contre Bazaine, étaient précisément ceux qui devaient avoir le plus à être mécontents d'eux-mêmes." Je regrette que cette phrase n'ait pas été ajoutée au rapport. C'est pourquoi j'ai cité moi-même. (Sensation.)

Les dépositions des généraux Deveaux, Coffinières, Jarras et Changarnier ne font connaître aucun fait nouveau.

M. Bouher, député, assigné à la requête de la défense, est rappelé.

D. A quoi vous a été commencé du voyage du général Boyer à Londres?

R. Oh, l'impératrice a daigné m'en parler et me demander mon avis. S. M. a fait toutes les démarches possibles pour obtenir des conditions honorables en faveur de l'armée du Rhin. Elle a écrit au roi de Prusse, à M. de Bismarck, au général Boyer.

Avant le voyage du général Boyer, j'avais vu chez S. M. l'impératrice un individu dont il m'est assez difficile de dédire le caractère. Il me m'a pas publié, seulement accrédité. Je veux parler de M. Régnier.

Quoi qu'il en soit, on demandait au blanc-seing à l'impératrice; nous étions d'avis qu'elle s'abstînt. Nous espérions que le gouvernement de 4 septembre ferait de nouveaux et de fructueux efforts que la défense de Paris aurait des résultats heureux; et, je le dis bien haut, nous n'étions occupés que de pensées patriotiques, ainsi que celle que nous avions suivie, et dont tous les efforts ont eu pour but les intérêts sacrés de la nation française, à laquelle elle appartient.

La séance est suspendue à cinq heures un quart et sera reprise vendredi à midi et demi.

MADAME GROUX,

La célèbre costumière, a transféré son magasin de Nos. 86 et 88 de la rue Conti, au No. 62 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y recevoir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des dominos, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 62 e la rue Dauphine. 3 oct—3m

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PERSUIS. CANONGE.....Directeurs

Jeudi, 28 décembre 1872

LE TROUVERE.

Grand opéra en 4 actes et 8 tableaux, de Scribe, Saint-Georges et Gounod.—MATINÉE DIMANCHE.

Académie de Musique, DE BIDWELL.

Semaine entière. Ménagerie du 26 décembre 1872 au 1er janvier 1873.

Seconde et dernière semaine de la brillante et jeune actrice

MISS KATIE PUTNAM.

Lundi, 23 déc.	MEUR DIVERSION et STAGE STRUCK.
Mardi, 24 déc.	JANE EYRE.
Mercredi, 25 déc.	NEW MAGDALEN.
Jeudi, 26 déc.	HOUSEHOLD TREASURE et LITTLE MOTHER.
Vendredi, 27 déc.	Bénéfice Jeudi de Kate Forrest. PORTMORTAS et GRIST TO THE MILL.
Samedi, 28 déc.	POCAHONTAS et GRIST TO THE MILL.
Dimanche, 29 déc.	GRIP.
Lundi, 30 déc.	CAPITOLA.

Lundi, 31 déc. Pendant les deux dernières nuits, la brillante représentation de KATIE CROUCH, de Milwell St Matinées.

BAZAR MAGIQUE.

HARTZ & LEVY.....Propriétaires
115.....Rue du Canal.....115

JOUETS. | SURPRISES | ENIGMES.

GRAND DÉBALLAGE D'INCOMPARABLES NOUVEAUTÉS.

—EN—

BOUCHONS MAGIQUES

CADEAUX POUR LES DAMES
CADEAUX POUR LES ENFANTS
CADEAUX POUR LES MESSIEURS
CADEAUX POUR LES JEUNES GENS

A 25 pièce.

BOITES A SPÉCIALITÉ.

Convenant au grand nombre DE TOUTES INDUSTRIES, AVEC EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.

LE SOUFFLEUR DE BULLES DOUBLES

Du neuf et jolie invention.
QUI N'AVAIT ENCORE JAMAIS ÉTÉ LIVRÉ AU PUBLIC.

et ne peut être vendu d'autre source.

Les Bulles soufflées à l'aide de ce nouvel instrument ont les couleurs les plus variées et les formes les plus bizarres, et surpassent de l'avis de tous ceux qui les ont vues, tout ce la fête distraction et variétés et surtout un amusement des enfants et des grands.

Prix, 25 pièce.

LE NEGRE DANSEUR

Dans toutes les positions possibles et imaginables. Un agréable et amusant Jouet.

14 déc—30 j

DIVERS.

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

Les demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

2 sept—tm —4tpo

LOUISIANA EQUITABLE

Life Insurance Company,

Au Coin des rues Carondelet et Gravier,

Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville

DIRECTEURS:

John I. Adams,	W. B. Schmidt,
E. J. Hart,	Alexander Marks,
David Wallace,	E. A. Tyler,
George A. Footick	J. B. Camors,
Edward Sigmey,	Jos. Rinuse,
John Henderson,	E. H. Fairchild,
Charles Cavaroz,	Jos. W. Stone,
A. Thompson,	S. Cambon,
Jas. M. Todd,	C. E. Girardey,
E. B. Briggs,	Wm. Henderson,
R. B. Walshe,	Wm. P. Harper,
James I. Day,	Wm. Creery.

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif.....$798,454 66

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
M. A. Bernardes,	F. De Bouchelle
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. Gidrewe,	Hy. Haller,
Sigmund Katz,	J. H. Koller,
Louis Lemhard,	Thos. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Ruiz,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	R. Seid,
Jesse Schreiner,	Louis Stakwarts,
J. M. Schwartz,	J. F. Wilderman,
X. Weissebach,	J. Kettler.

2 oct—1m

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGÈRES.

Aux Nos 90 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et pelle de fortifications.
ARTICLES CRUX, en fonte, en herblanc et emaillés.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS.
Toute sophos D'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à laque.
FOURNEAUX doubles, étoyés, de Warren, pour cuire en charbon.
FOURNEAU Charter Oak de quinze, cinq, sept et dix-huit ans comme le seul fournisseur particulier.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez le liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

16 nov—1 an —7d

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207.....Chartres Street.....207

Entre Dauphine et Bon Aire.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Mangeurs de sucrerie, Gateaux et Pyramides pour Dîners.

Bonbons, Chocolats, Fruits du pays crystalisés Bière, Vins et Cordiaux importés.

Se charge de toutes les commandes qui lui sont adressées.

30 nov—1 an

APPAREIL PERFECTIONNÉ

GAZ BARBARIN,

A bas prix et seulement avec accès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabriqué et mis d'usage au No. 1 du Triangle Building et No. 32 de la rue Peters (ancienne Nouvelle-Levée) entre les rues Dubois et Calliope, Nouvelle-Orléans.

P. ROBERTS, Entrepreneur.

Nov—1an L et Bon Net des bureaux de la Poste

Cigares, Tabacs.

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

Et un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL,

Coin des rues Canal et Carondelet.

16 déc—1mois Nlle-Orléans, La.

J. DESCA,

ANCIENNE MAIS IN L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Entrepôt Bienville.

Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

Nouvelle-Orléans.

HALLS
HAIR
RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année quantité de personnes se servent de ce précieux Renovateur. Il ne se vend pas comme les autres, mais, comme il est toujours à la disposition de ceux qui en ont besoin, et que ceux-ci en reviennent toujours, il se vend par lui-même. Il ne tache ni ne salit le linge, ne gâte ni ne brûle les cheveux, et ne contient ni sel ni nitrate d'argent. Il ne contient ni huile ni graisse, et ne salit pas le linge